

# LA CELLULE DE VEILLE SOCIALE

## Une cellule de veille : pour quoi faire ?

Les risques psychosociaux peuvent avoir des conséquences sur la santé physique et mentale des personnels.

Celles-ci peuvent toutefois être réduites par la mise en œuvre d'une politique globale de prévention des risques au sein de l'Inserm.

Dans le cadre de cette politique, une cellule de veille sociale est placée auprès de chaque Délégation régionale de l'Inserm, afin de faciliter le travail des différents acteurs impliqués dans l'amélioration du bien-être au travail.

Sous l'autorité du délégué régional, la cellule se compose du responsable ressources humaines (RRH), du médecin de prévention, ainsi que de l'assistant de service social (ASS) de la Délégation.

## Les missions de la cellule de veille sociale

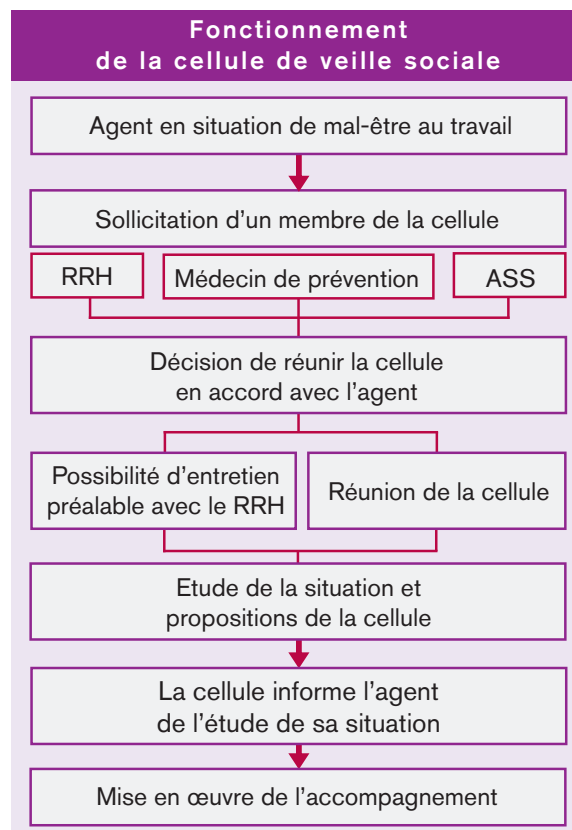
La cellule poursuit deux missions distinctes :

- Évaluer et prévenir les risques psychosociaux : anticiper les situations pouvant être à l'origine de mal-être au travail et mettre en œuvre une prévention adéquate.
- Proposer un accompagnement individualisé pour les agents : selon la situation, et avec l'accord exprès de l'agent, la cellule définira les modalités d'accompagnement renforcé qu'il convient de proposer aux personnes en situation de souffrance au travail, par la mise en œuvre de mesures concrètes et adaptées à la situation.



L'agent ne saisit pas directement la cellule. Il s'adresse à l'un de ses membres qui décide, en fonction de la situation et sous réserve de l'accord de l'agent, de réunir la cellule.

Les représentants du personnel peuvent orienter l'agent vers le membre de la cellule qui leur semble le plus approprié, et assister le cas échéant, l'agent lors d'un entretien préalable avec le responsable ressources humaines (RRH).



### La confidentialité, base de fonctionnement de la cellule

La cellule de veille sociale a pour obligation le respect de la confidentialité des dossiers qu'elle examine. L'accord préalable de l'agent est nécessaire pour que sa situation soit évoquée nominativement lors des réunions de la cellule.

### La cellule de veille sociale, acteur majeur de la politique de prévention des risques psychosociaux

Chaque année, la cellule établira un bilan anonymisé de son fonctionnement, qui sera discuté au sein du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions du travail (CHSCT) de la Délégation régionale et de la Commission nationale de prévention des risques psychosociaux, afin d'élaborer une politique globale de prévention.

